

Barclays Indexation France

Titres de créance avec protection du capital à l'échéance



La protection du capital s'entend hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, résolution ou défaut de paiement de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

Placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

Durée d'investissement conseillée : 8 ans. Les titres de créance étant structurés dans la perspective d'un investissement à terme (c'est-à-dire huit (8) années), l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de maturité.

Émetteur : Goldman Sachs International⁽¹⁾.
Société de droit anglais.

Le produit est soumis au risque de défaut, de résolution ou d'insolvabilité de l'Émetteur Goldman Sachs International.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie et contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.

Période de souscription : du 18 mars 2016 au 17 juin 2016. Souscriptions limitées⁽²⁾.

(1) A (S&P) / A (Fitch) / A1 (Moody's) : notations en vigueur au 22 février 2016. Ces notations peuvent être modifiées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(2) Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans les Conditions Définitives (*Final Terms*), la commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

Barclays Indexation France

Dans l'ensemble de cette brochure, les termes « Capital initial » et « Capital » désignent la valeur nominale des titres Barclays Indexation France, soit 1 000 euros.

Les montants remboursés à l'investisseur et les taux de rendement actuariel annuel brut (TRAAB) s'entendent hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, au contrat d'assurance-vie et de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont conditionnés par l'absence de faillite, de résolution ou de défaut de paiement de l'Émetteur (Goldman Sachs International) et sont calculés sur la base de la valeur nominale du produit.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement initial à 1 000 euros le 17 juin 2016 et pour une détention jusqu'à la Date de remboursement final (soit le 24 juin 2024). En cas d'achat du titre avant le 17 juin 2016 et/ou de vente du titre avant la Date de remboursement final (ou dans le cadre de contrat d'assurance-vie et de capitalisation, en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès), le TRAAB peut être supérieur ou inférieur aux TRAAB indiqués dans la présente brochure. De plus, **l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori**.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, au contrat d'assurance-vie et de capitalisation ou de comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

Les titres de créance Barclays Indexation France peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques des titres Barclays Indexation France et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Ainsi à l'échéance même si la valeur de l'unité de compte est inchangée par rapport à sa valeur initiale l'investisseur subira une perte en capital compte tenu de ces frais spécifiques. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Caractéristiques de Barclays Indexation France

- Un investissement d'une durée de 8 ans.
- Une exposition à l'indice CAC40[®], indice représentatif du marché action français.

Avec Barclays Indexation France, l'investisseur est exposé au marché action par le biais d'une indexation à la performance positive de l'indice de référence des valeurs françaises CAC40[®] (ci-après l'Indice CAC40[®]). Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'Indice CAC40[®] dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). Au bout de 8 ans, l'investisseur bénéficiera du remboursement de son capital⁽²⁾, et d'un gain potentiel lié à l'évolution de l'Indice CAC40[®].

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de constatation initiale du 17 juin 2016, on observe le niveau de clôture de l'Indice CAC40[®] et on le retient comme niveau d'origine.

De l'année 1 à 8, à chaque Date d'observation annuelle⁽¹⁾, on mesure la performance (positive, nulle ou négative) de l'Indice CAC40[®] par rapport à son niveau d'origine. Au terme des 8 ans, on calcule la moyenne des 8 performances retenues (ci-après Performance Moyenne de l'Indice), calculée comme la somme des 8 performances retenues divisée par 8 tel qu'illustré dans les scénarios du mécanisme de remboursement à l'échéance.

À l'échéance, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

- Si la Performance Moyenne de l'Indice est positive,

Capital initial

+

Un gain égal à la Performance Moyenne de l'Indice⁽²⁾

- Si la Performance Moyenne de l'Indice est négative ou nulle,

Capital initial⁽²⁾

Dans les deux cas décrits ci-dessus l'investisseur peut néanmoins être soumis à une perte en capital du fait des frais de gestion liés au contrat d'assurance-vie et de capitalisation qui entraînent mécaniquement une réduction du nombre d'unités de compte détenues dans le contrat.

Avantages

- Barclays Indexation France permet à l'investisseur de profiter, à l'échéance des 8 ans, de l'éventuelle hausse moyenne de l'Indice CAC40[®], indice de référence des valeurs actions françaises, sans plafonnement⁽²⁾.
- Le produit offre à l'échéance le remboursement du capital initial investi⁽²⁾, quelle que soit l'évolution de l'Indice CAC40[®] à la baisse, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 8 ans (hors défaut, résolution ou insolvabilité de l'Émetteur).

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie que partiellement de la croissance de l'Indice CAC40[®], au travers de l'indexation à la moyenne utilisée dans le calcul du gain. Ceci atténuera l'effet positif d'une hausse de l'Indice CAC40[®] à l'échéance.
- En cas de Performance Moyenne de l'Indice négative ou nulle, le capital investi est remboursé sans aucun gain.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice CAC40[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale :
 - En cas de sortie du produit avant la Date de remboursement final définie dans la formule, notamment dans le cas d'un rachat total ou partiel, d'un arbitrage ou du dénouement du contrat par décès dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, la valorisation du produit dépendra des paramètres de marché au moment de la revente et ne sera pas le résultat de l'application de la formule. Le résultat pourra être différent de celui résultant de l'application de la formule (supérieur, inférieur, voire négatif) et pourra donc entraîner un gain ou une perte en capital non mesurable a priori.
 - L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Goldman Sachs International qui induit un risque sur la valeur de marché du produit, et ce dès le début de la période de souscription.
 - L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur Goldman Sachs International. Il existe un risque de perte totale, même à l'échéance, dans le cas où l'Émetteur deviendrait insolvable, serait mis en résolution ou ferait défaut ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital.
- L'investisseur est exposé à un risque de liquidité : certaines conditions de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (Dates d'observation annuelles).

(2) Hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, résolution ou défaut de paiement de l'Émetteur (Goldman Sachs International). Pour les supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il convient de tenir compte des frais de gestion liés au contrat. Le descriptif de ces frais de gestion, de même que les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sont disponibles dans la documentation contractuelle relative à l'assurance-vie.

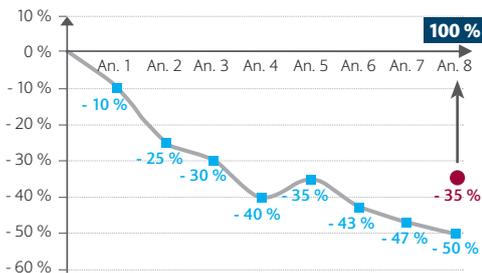
Illustrations du mécanisme de remboursement à l'échéance

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme Barclays Indexation France (le produit). **Elles ne préjugent en rien de résultats futurs** et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants et taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement, hors faillite, résolution ou défaut de paiement de l'Émetteur. Dans le scénario d'une faillite, d'une résolution ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur, **la perte en capital peut être partielle ou totale même en cas de remboursement à l'échéance.**

- Performance de l'Indice CAC40® par rapport à son niveau d'origine.
- Performance annuelle de l'Indice CAC40® par rapport à son niveau d'origine.
- Montant remboursé (Capital initial + Gain égal à la Performance Moyenne de l'Indice si positive) en pourcentage du Capital initial.
- Performance Moyenne de l'Indice.

Scénario défavorable : Forte baisse progressive de l'Indice CAC40® par rapport à son niveau d'origine au cours de la durée de vie du produit.

Performance de l'indice CAC40®

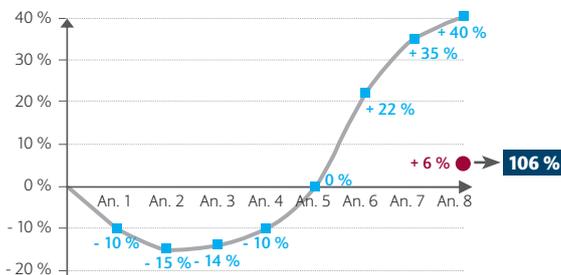


Scénario défavorable	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	Performance Moyenne de l'Indice
Performance depuis l'origine	-10%	-25%	-30%	-40%	-35%	-43%	-47%	-50%	-35%

- Dans ce scénario, la performance finale de l'Indice CAC40® est de -50% par rapport à son niveau d'origine et la moyenne des 8 performances retenues (Performance Moyenne de l'Indice) est de -35%.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit 100% de son Capital initial⁽¹⁾, la Performance Moyenne de l'Indice étant négative. Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (TRAAB) de 0%⁽¹⁾.
- Un investissement en direct dans l'Indice CAC40® (dividendes non réinvestis) délivrerait un TRAAB de -8,28%.

Scénario médian : Baisse de l'Indice CAC40® par rapport à son niveau d'origine en début de vie du produit, puis remontée de l'Indice CAC40® en fin de vie.

Performance de l'indice CAC40®

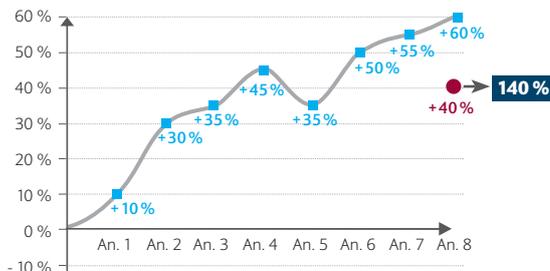


Scénario médian	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	Performance Moyenne de l'Indice
Performance depuis l'origine	-10%	-15%	-14%	-10%	0%	22%	35%	40%	6%

- Dans ce scénario, la performance finale de l'Indice CAC40® est de +40% par rapport à son niveau d'origine et la moyenne des 8 performances retenues (Performance Moyenne de l'Indice) est de +6%.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit 100% de son Capital initial augmenté de la Performance Moyenne de l'Indice de +6%, soit 106% de son Capital initial⁽¹⁾, correspondant à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (TRAAB) de 0,73%⁽¹⁾.
- Un investissement en direct dans l'Indice CAC40® (dividendes non réinvestis) délivrerait un TRAAB de 4,28%, supérieur à celui du titre du fait de l'effet de l'indexation à la moyenne.

Scénario favorable : Forte hausse progressive de l'Indice CAC40® par rapport à son niveau d'origine au cours de la durée de vie du produit.

Performance de l'indice CAC40®



Scénario favorable	An. 1	An. 2	An. 3	An. 4	An. 5	An. 6	An. 7	An. 8	Performance Moyenne de l'Indice
Performance depuis l'origine	10%	30%	35%	45%	35%	50%	55%	60%	40%

- Dans ce scénario, la performance finale de l'Indice CAC40® est de +60% par rapport à son niveau d'origine et la moyenne des 8 performances retenues (Performance Moyenne de l'Indice) est de +40%.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit 100% de son Capital initial augmenté de la Performance Moyenne de l'Indice de +40%, soit 140% de son Capital initial⁽¹⁾, correspondant à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (TRAAB) de 4,28%⁽¹⁾.
- Un investissement en direct dans l'Indice CAC40® (dividendes non réinvestis) délivrerait un TRAAB de 6,03%, supérieur à celui du titre du fait de l'effet de l'indexation à la moyenne.

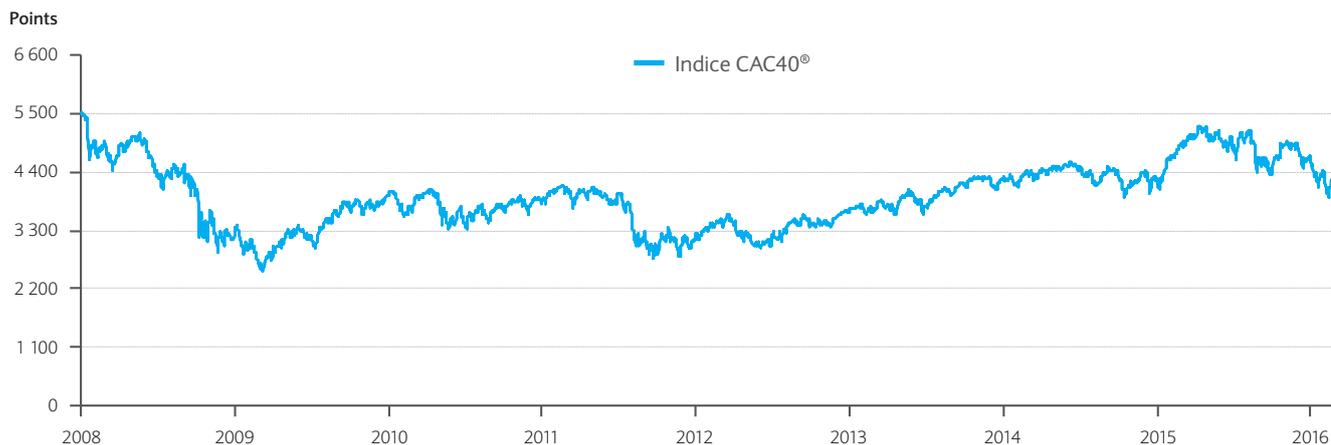
(1) Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, au contrat d'assurance-vie et de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, résolution ou défaut de paiement de l'Émetteur (Goldman Sachs International). Le descriptif de ces frais de gestion, de même que les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, sont disponibles dans la documentation contractuelle relative à l'assurance-vie.

Informations sur l'Indice CAC40®

L'Indice CAC40® (dividendes non réinvestis) est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières françaises. Cet Indice CAC40®, représentatif des différents secteurs d'activité, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité. La performance de l'Indice CAC40® dépend uniquement des variations de cours des actions et non des dividendes versés par les actions qui ne sont pas réinvestis dans l'Indice CAC40®. Il convient en outre de noter que **l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués par les actions qui composent l'Indice CAC40®**. Ceci implique que sa performance sera moindre que celle d'un indice dans lequel les dividendes sont réinvestis.

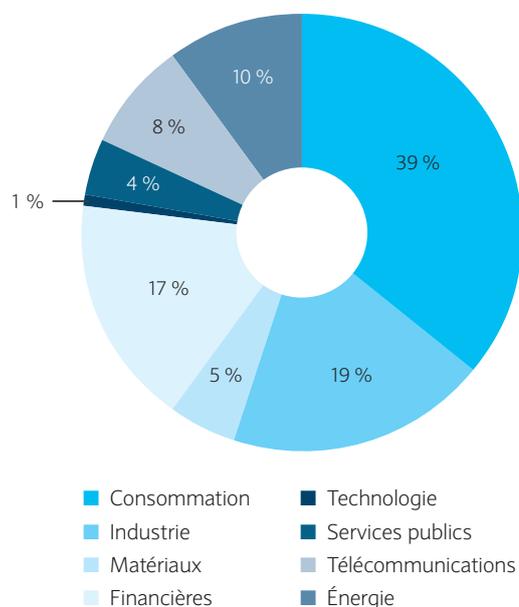
La composition et l'évolution de l'Indice CAC40® sont disponibles sur <https://www.euronext.com/fr/> (code Bloomberg : CAC Index).

Évolution historique de l'Indice CAC40® sur 8 ans (dividendes non réinvestis)



Source : Thomson Reuters au 22/02/2016

Répartition sectorielle de l'Indice CAC40®



Source : Thomson Reuters au 22/02/2016

Les 10 principales valeurs de l'Indice CAC40®

	PONDÉRATIONS
TOTAL	9,87 %
Sanofi	9,49 %
LVMH-Moët Hennessy Louis Vuitton	4,93 %
BNP Paribas	4,90 %
AXA	4,56 %
L'Oréal	4,45 %
Danone	4,06 %
Air Liquide	3,74 %
Airbus Group	3,73 %
Vinci	3,66 %

Source : Thomson Reuters au 22/02/2016

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Goldman Sachs International, ni Barclays Bank PLC n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Disponibilité du Prospectus

Barclays Indexation France sont des titres de créance de droit anglais ayant fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 18 mars 2016, se rattachant au Prospectus de base en date du 17 novembre 2015, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-17953 et formant ensemble un Prospectus conforme à la directive 2003/71/CE. Ce Prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) afin de permettre la commercialisation en France. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les titres de créance au regard des informations qui y sont reprises.**

La documentation juridique de ces titres de créance comprend le Prospectus de base, les suppléments à ce Prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé (en langue française) du Prospectus de base, qui sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Goldman Sachs International sur simple demande. Le résumé du Prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'Émetteur (www.goldmansachs-bourse.fr). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.**

Principaux facteurs de risque du produit

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus (comme décrit ci-après) relatif à l'émission (le Prospectus) avant tout investissement dans le produit. **Goldman Sachs International recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus.**

Veuillez trouver ci-après quelques facteurs de risque inhérents à ce produit :

- **Risque de crédit** : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que le défaut, la résolution ou l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. La notation de Goldman Sachs International est celle en vigueur à la date d'ouverture de la Période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de marché** : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix de l'instrument ou des instruments sous-jacents et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice CAC40®.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du produit provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial en cas de sortie du produit avant la Date de remboursement final, notamment dans le cas d'un rachat total ou partiel, d'un arbitrage ou du dénouement du contrat par décès dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, la valorisation du produit dépendant alors des paramètres de marché au moment de la revente. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (*bail-in*), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Informations importantes

La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Avertissements

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Goldman Sachs International et Barclays Bank PLC ne pourront être tenus responsables de l'analyse, propre à la situation de chaque investisseur, des avantages et des risques d'un point de vue juridique, fiscal ou comptable, d'un investissement dans le produit.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non pas de nature réglementaire.

Absence d'offre de contracter : ce document ne constitue, de la part de Goldman Sachs International, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Commercialisation dans le cadre d'assurance-vie ou de capitalisation

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme de l'Instrument Financier, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être inférieure à celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance. Les Contrats d'Assurance-Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier. **Une information complète sur l'Instrument Financier, notamment ses facteurs de risque inhérents à la souscription, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.** Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. Les conditions de souscription à ce Contrat

d'Assurance-Vie ou de Capitalisation et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation valant note d'information. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et le Prospectus, ce dernier prévaudra.

Restrictions générales de vente : le produit décrit dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. **IL APPARTIENT À CHAQUE INVESTISSEUR DE S'ASSURER QU'IL EST AUTORISÉ À SOUSCRIRE OU À INVESTIR DANS CET INSTRUMENT FINANCIER.**

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S (REG S) DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la Personne Intéressée) est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Marché Secondaire : Dans les conditions normales de marché et sous réserve de considérations juridiques, réglementaires ou d'autres considérations liées qui seraient pertinentes pour Goldman Sachs International ou l'une de ses filiales, Goldman Sachs International créera un marché secondaire sur le produit avec le distributeur. Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du produit : Goldman Sachs International rachètera, dénouera ou proposera des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier auprès du distributeur. Ceux-ci seront sujet notamment aux (i) conditions générales de marché, (ii) aux conditions de refinancement de Goldman Sachs International et (iii) aux conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Goldman Sachs International peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture, des conditions de refinancement et/ou de déboulement de la position de Goldman Sachs International liés à ce rachat. Goldman Sachs International et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Agrément : Goldman Sachs International est autorisé par la Prudential Regulation Authority et régulé par la Prudential Regulation Authority et la Financial Conduct Authority.

Avertissement lié à l'Indice CAC40® : Euronext Paris S.A. détient tous les droits de propriété afférents à l'Indice CAC40®. Ni Euronext Paris S.A., ni ses entreprises directement ou indirectement liées ne parrainent ou ne recommandent le produit, ou ne sont intéressées, d'une façon ou d'une autre, à l'émission ou à l'offre du produit. Euronext Paris S.A., et ses entreprises directement ou indirectement liées, déclinent toute responsabilité envers les tiers quant à

l'exactitude des informations sur lesquelles se base l'Indice CAC40®, aux erreurs ou omissions dans le calcul et/ou à la distribution de l'Indice CAC40® ou quant à la façon dont celui-ci est utilisé dans le cadre de l'émission ou de l'offre du produit. CAC40® et CAC® sont des marques déposées d'Euronext N.V., filiale d'Euronext Paris S.A.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs International n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Goldman Sachs International ne pourra être tenu responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ce produit.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiscalité (informations fournies par Barclays Bank PLC).

Les souscripteurs sont invités à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre auprès de leur conseiller fiscal. S'agissant des personnes physiques fiscalement domiciliées en France détenant des titres dans leur patrimoine privé (hors assurance-vie) et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel, en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septies A du Code général des impôts) sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (15,5 % retenus par l'établissement payeur lors du paiement). Le gain réalisé lors du remboursement (prime de remboursement) fera l'objet d'un prélèvement appliqué par Barclays au taux de 24 %. Le montant ainsi retenu s'imputera sur l'impôt sur le revenu du porteur ; la part excédant éventuellement celui-ci lui sera remboursé par l'administration fiscale. Si les intérêts perçus par son foyer fiscal n'excèdent pas 2 000 € dans l'année, il pourra opter pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu au taux de 24 %. En présence d'un établissement payeur établi à l'étranger, il appartiendra au contribuable de les déclarer et de les payer, sauf si l'établissement payeur est situé dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, et qu'il a été expressément mandaté par le contribuable pour le faire. Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables aux prélèvements sociaux à 15,5 % et à l'impôt sur le revenu au barème progressif quel que soit le montant annuel des cessions de valeurs mobilières.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Lorsque ce titre constitue une unité de compte souscrite dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'un contrat de capitalisation, la fiscalité de ces contrats s'applique. Aucune fiscalité particulière n'est applicable au sein du contrat à l'occasion des arbitrages ou remboursements.

Barclays Indexation France

Principales caractéristiques financières

Nature juridique	Titres de créance de droit anglais				
Émetteur	Goldman Sachs International				
Notation de l'Émetteur	A (S&P) / A (Fitch) / A1 (Moody's) – Notations en vigueur au 22 février 2016 (nous attirons votre attention sur le fait que les agences de notation peuvent les modifier à tout moment)				
Droit applicable	Droit anglais				
Devise	Euros				
Code ISIN	XS1317192562				
Valeur nominale	1 000 euros				
Minimum de souscription	1 000 euros				
Sous-Jacent	Indice CAC40®, Bloomberg : CAC Index (dividendes non réinvestis ; l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant)				
Période de souscription	Du 18 mars 2016 au 17 juin 2016 ⁽¹⁾				
Prix de souscription	Le Prix de souscription commencera à 99,92 % le 18 mars 2016 et progressera au taux annuel de 0,30 % pendant la Période de souscription pour atteindre 100 % le 17 juin 2016.				
		Date de souscription	Prix	Date de souscription	Prix
		Du 18/03/2016 (inclus) au 29/03/2016 (exclu)	99,92 %	Du 06/05/2016 (inclus) au 13/05/2016 (exclu)	99,97 %
		Du 29/03/2016 (inclus) au 01/04/2016 (exclu)	99,93 %	Du 13/05/2016 (inclus) au 20/05/2016 (exclu)	99,97 %
		Du 01/04/2016 (inclus) au 08/04/2016 (exclu)	99,94 %	Du 20/05/2016 (inclus) au 27/05/2016 (exclu)	99,98 %
		Du 08/04/2016 (inclus) au 15/04/2016 (exclu)	99,94 %	Du 27/05/2016 (inclus) au 03/06/2016 (exclu)	99,98 %
		Du 15/04/2016 (inclus) au 22/04/2016 (exclu)	99,95 %	Du 03/06/2016 (inclus) au 10/06/2016 (exclu)	99,99 %
		Du 22/04/2016 (inclus) au 29/04/2016 (exclu)	99,95 %	Du 10/06/2016 (inclus) au 17/06/2016 (exclu)	99,99 %
		Du 29/04/2016 (inclus) au 06/05/2016 (exclu)	99,96 %	17/06/2016	100,00 %
Date d'émission	18 mars 2016				
Date de constatation initiale	17 juin 2016				
Date de constatation finale	17 juin 2024				
Dates d'observation annuelles	19 juin 2017 (année 1), 18 juin 2018 (année 2), 17 juin 2019 (année 3), 17 juin 2020 (année 4), 17 juin 2021 (année 5), 17 juin 2022 (année 6), 19 juin 2023 (année 7), 17 juin 2024 (année 8)				
Date de remboursement final	24 juin 2024				
Marché secondaire	Goldman Sachs International fournira, dans des conditions normales de marché, de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette indicative d'achat/vente de 1%.				
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire, le vendredi				
Commission de souscription	0 %, soit aucun frais à la charge de l'investisseur				
Commission de distribution	Une commission annuelle maximale de 0,35 % des titres effectivement placés, calculée sur la durée de vie totale des titres de 8 ans (soit 8 ans x 0,35 % = 2,80 % du montant des titres effectivement placés) sera payée par Goldman Sachs International à Barclays Bank PLC en sa qualité de distributeur. Cette commission sera versée en un paiement unique l'année d'émission des titres et acquise de manière définitive par le distributeur Barclays Bank PLC, quelle que soit la durée de détention des titres par les souscripteurs. Cette commission sera incluse dans le prix de souscription des titres par les souscripteurs.				
Commission de rachat	0 %, soit aucun frais à la charge de l'investisseur				
Agent de calcul	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts				
Règlement / Livraison	Euroclear Bank SA/NV / Clearstream Banking, société anonyme				
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres				
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une double valorisation du titre sera assurée, tous les quinze jours à compter de la date de constatation initiale par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International				
Offre au public	En France uniquement				
Place de cotation des instruments financiers	Bourse de Luxembourg				
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés hebdomadairement et à titre indicatif sur les pages publiques Fininfo, Reuters et Bloomberg.				

Barclays Indexation France s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Nous sommes amenés à percevoir des rétrocessions de la part de nos fournisseurs de produits en contrepartie du service de distribution. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

(1) Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans les Conditions Définitives (*Final Terms*), la commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

Produit distribué par :

Barclays Bank PLC, Succursale en France

Principal établissement : 32 avenue George V - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 381 066 281 - Société de droit anglais dont le siège social est situé au 1 Churchill Place - London, E14 5HP - United Kingdom - Inscrite au « Register of Companies » sous le n° 1026167. Barclays Bank PLC est un établissement de crédit, intermédiaire en assurance (l'immatriculation auprès du PRA peut être contrôlée sur www.orias.fr) et prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par la Prudential Regulation Authority (PRA), autorité de tutelle britannique dont le siège social est situé au 20 Moorgate - London, EC2R 6DA (www.bankofengland.co.uk/pru) - Register n° 122702 - La Succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le PRA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine

Société en Commandite Simple au capital de 9 750 €, dont le siège social est situé 183, avenue Daumesnil, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le n° PARIS B 712 018 308, - Intermédiaire en opérations de banque. - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Courtage d'assurance, numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre Orias (www.orias.fr) N° 7 001 847 - Transactions Immobilières : Carte professionnelle N° T-1126 délivrée à Paris, garantie financière donnée par la caisse de garantie de la FNAIM - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.